

PORTE OUVERTE DU CPI ET LES POLITIQUES POUR LA LIGNE CONFIDENTIELLE

La Politique de la Porte Ouverte

Chez CPI nous pensons que tous les employés ont le droit de vociférer leurs préoccupations ou suggestions concernant leur lieu de travail. Chaque employé est encouragé à adresser toute question, plainte, préoccupation ou idée qu'ils peuvent avoir à leurs supérieurs. Bien que nous ne soyons pas en mesure de corriger tous les problèmes ou mettre en œuvre toutes les suggestions, nous souhaitons sincèrement d'écouter les employés et de répondre d'une manière appropriée à leurs préoccupations. En gardant nos portes ouvertes, nous espérons de prévenir que votre enthousiasme pour votre travail ou pour CPI soit diminué par des frustrations ou des problèmes.

La plupart du temps, votre supérieur immédiat est la personne la mieux qualifiée à résoudre vos problèmes au lieu de travail. Si vous pensez qu'un problème n'est pas géré dans une manière appropriée, nous vous encourageons à contacter les personnes suivantes, dans cet ordre, pour adresser vos préoccupations :

- Supérieur immédiat
- Ressources Humaines
- L'Équipe de Direction Exécutive

Si vous vous sentez inconfortables en suivant cette progression, vous pouvez contactez n'importe qui à n'importe quelle étape. Vous pouvez aussi contacter le Vice-Président du département de Ressources Humaines par téléphone au numéro (414) 865-2308 ou par email à hr@crisisprevention.com.

Il n'y aura pas des représailles contre un employé parce qu'il ou elle utilise cette Politique de Porte Ouverte. Nous sommes tous dans la même équipe et, en travaillant ensemble, nous pouvons continuer à améliorer notre capacité de fournir un service excellent à nos clients.

La Ligne Confidentielle de CPI

La Ligne Confidentielle de CPI et l'Email de Dénonciation sont disponibles pour les employés 24 heures par jour, 365 jours par an.

CPI prévoit que les employés vont utiliser cette Ligne Confidentielle et Email de Dénonciation pour signaler des problèmes sérieux d'éthique. Quelques exemples des problèmes sérieux d'éthique seront :

- Problèmes de vol ou détournement des ressources de l'organisme
- Violation du Code d'Éthique et de Conduite Professionnelle de CPI
- Violation des lois ou des réglementations

Chez CPI nous pensons que la majorité de toutes autres préoccupations concernant le lieu de travail peuvent être résolues en utilisant la Politique de Porte Ouverte de CPI. Cependant, quand cela n'est pas possible, ces préoccupations peuvent être signalées en utilisant la Ligne Confidentielle de CPI et l'Email de Dénonciation.

Toutes les plaintes de la Ligne Confidentielle et celle envoyées à l'adresse email mentionnée seront investiguées. Pour pouvoir faire une investigation complète, il peut-être sera nécessaire que vous donniez votre nom et vos détails de contact. CPI va essayer à maintenir la confidentialité des plaintes reçues sur la Ligne Confidentielle ou à l'adresse Email de Dénonciation, cependant, cela n'est pas toujours possible. À la suite de ses investigations, CPI va prendre toute mesure corrective ou action nécessaire pour remédier la situation.

Il n'y aura pas des représailles contre un employé parce qu'il utilise la Ligne Confidentielle ou l'adresse Email de Dénonciation, ou parce qu'un employé participe dans l'investigation d'une plainte ou préoccupation signalée sur la Ligne Confidentielle ou l'Email de Dénonciation. Tout employé qui pense avoir expérimenté des représailles peut signaler ses pensées à son supérieur, aux Ressources Humaines, ou au Conseil Général de CPI, ou il peut le signaler sur la Ligne Confidentielle de CPI ou l'Email de Dénonciation. Toute plainte concernant des représailles sera investiguée et tous les employés participant dans les représailles, feront l'objet des mesures correctives appropriées, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Mise à jour de la politique 30/01/2023.